

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 4 octobre à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 19 septembre, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala à Carmaux sous la présidence de Didier SOMEN

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 12
Voix délibératives : 12

Titulaires présents :

Rolande AZAM, Thierry MALIET, Christian PUECH, Didier SOMEN, Alain ASTIE, Patrick LAVAGNE, Philippe DELABRE, Éric PUJOL
Guy GAVALDA, Pierre CAHUZAC, Jean-Luc CANTALOUBE

Suppléants présents avec voix délibérative : Damien CHAMAYOU

Titulaires excusés : André CABOT, Marie-Ange MASTAIN, Sylvian CALS, Jean-Claude MADAULE, Alain ROUQUIER, Sabine BOUDOU-OURLIAC, René CABROL, Jean-Luc ESPITALIER

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Serge BISMUTH, Dominique DECLERCQ, Christian BRUHAT, Julien FRAT, François GREFFIER

Secrétaire de séance : Éric PUJOL

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (11 titulaires présents et 1 suppléant) et constaté que le quorum était atteint (12/23).
Éric PUJOL est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 avril 2016

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 13 avril, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Fonctionnement interne

• **Renouvellement du Bureau :**

Suite à la démission (effective au 12/09/16) de Gilbert ASSIE de sa fonction de Président de la Communauté de Communes VAL 81, il a été procédé, par le conseil communautaire de VAL 81, à la désignation de leurs nouveaux représentants au comité syndical du PTAB :

Titulaires :

- Guy GAVALDA, Président
- Pierre CAHUZAC, Vice-président
- Céline ANGLES-PACHUT,

Suppléants :

- Marie-Claude CAMPAGNARO
- Hervé TARROUX

Conformément aux statuts, il donc nécessaire de procéder à l'élection de deux membres du bureau (en remplacement de Gilbert Assié et Jean-Louis Guianvarch).

Le comité syndical accueille en qualité de titulaires Guy Gavalda et Pierre Cahuzac, désignés par le conseil communautaire de VAL 81, qui sont également tous les deux candidats au bureau du PTAB.

Il est donc procédé à l'élection au bureau :

- Du 3^{ème} vice-président : candidat Guy Gavalda, qui est élu à l'unanimité des membres présents
- De membre : candidat Pierre Cahuzac, qui est élu à l'unanimité des membres présents

- **Modification des statuts : changement du siège administratif du syndicat**

Comme proposé par le bureau, suite à la décision de vente par les héritiers de la propriétaire du 69 avenue Jean Jaurès à St Juéry, il avait été décidé de rechercher de nouveaux locaux dans la proximité d'Albi.

Un local déjà aménagé en bureau a été choisi à Albi quartier Cantepau (6 bureaux, une salle de réunion pour 15 personnes), position centrale avec facilité d'accès par la rocade d'Albi et facilités de stationnement pour les réunions de bureau, commissions et comités techniques.

Un bail professionnel de 6 ans a été signé par le président (avec préavis d'un an en cas de congé) pour un loyer mensuel de 1216 € (HT).

Il est donc nécessaire de modifier l'article 2 des statuts (siège) :

« *Le siège administratif est fixé à ALBI – 14 chemin de Pradelès* »

Le siège social est maintenu à Carmaux et les autres articles sont inchangés.

Cette proposition est adoptée par délibération à l'unanimité.

- **DM 1 : cautionnement pour le siège administratif et comptabilisation des amortissements 2015**

Dans le bail de location pour le siège administratif, il est prévu une caution correspondant à deux mois de loyer soit 2 432 €. Il est donc demandé au comité syndical de délibérer pour inscrire cette caution au budget (dans le cadre de la DM1)

Cette proposition est adoptée par délibération à l'unanimité.

De la même manière, il est proposé d'inscrire dans la DM1 la prise en compte de la valeur des amortissements 2015 (matériel et mobilier) pour un montant total de 8 499,49 €, diminué de 5 895 € (du fait de la reprise des amortissements de l'association de Pays non prévus au BP 2016) soit 2 604,49 € portés en recette d'investissement, qui correspond, en section de fonctionnement, à la dotation aux amortissements (cpte 6811) qui s'équilibre par de crédit du compte 617 (Etudes et Recherches).

Voir ci-dessous :

POLE TERRITORIAL ALBIGEOIS BASTIDES				Exercice : 2016			
DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
23/08/201	617-	Etudes et recherches	-2 604.49	23/08/2016	002-	Résultat de fonctionnement	0.00
23/08/201	6811-	Dot. amort. et prov. Immos	0.00	//	-		0.00
23/08/201	6811-	Dot. amort. et prov. Immos	2 604.49	//	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
23/08/201	275-00	Dépôts et cautionnements	2 432.00	23/08/2016	275-00	Dépôts et cautionnements	2 432.00
//	-		0.00	23/08/2016	28051-00	Concessions et droits	594.64
//	-		0.00	23/08/2016	28051-00	Concessions et droits	-438.00
//	-		0.00	23/08/2016	28181-000	Installations générales,	76.52
//	-		0.00	23/08/2016	28182-00	Matériel de transport	1 428.57
//	-		0.00	23/08/2016	28182-00	Matériel de transport	1 000.00
//	-		0.00	23/08/2016	28182-00	Matériel de transport	-2 429.00
//	-		0.00	23/08/2016	28183-00	Matériel de bureau et	988.00
//	-		0.00	23/08/2016	28183-00	Matériel de bureau et	1 470.00
//	-		0.00	23/08/2016	28183-00	Matériel de bureau et	2 037.67
//	-		0.00	23/08/2016	28184-00	Mobilier	-353.00
//	-		0.00	23/08/2016	28184-000	Mobilier	296.62
//	-		0.00	23/08/2016	28184-000	Mobilier	607.47
//	-		0.00	23/08/2016	28184-000	Mobilier	-2 675.00
Total Dépenses			2 432.00	Total Recettes			5 036.49
				EXCEDENT			2 604.49

Sur proposition du Président, la DM1 est adoptée par délibération à l'unanimité.

- **Frais de réception du syndicat**

Selon l'instruction M14, le compte 6257 "Réceptions" enregistre les frais de réception autres que ceux exposés dans le cadre des fêtes et cérémonies.

Il nous est aujourd'hui demandé par le trésorier-payeur de préciser par délibération les dépenses autorisées sur ce compte.

Au vu de l'étendue du territoire et des horaires pratiqués, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide que seront imputées au compte 6257 « Réceptions » les dépenses relatives à l'organisation des événements suivants :

- Les réunions des instances prévues dans les statuts du syndicat : bureau, comité syndical, conférence des maires,
- Les réunions des instances du conseil de développement territorial : bureau et assemblée plénière

- Et toute réunion de travail ou de commission, convoquée par le syndicat ou par le président du conseil de développement (en accord avec le président du syndicat)

Il est entendu que, dans la mesure du possible, il sera toujours fait appel à des prestataires (organisation de producteurs locaux ou artisans-traiteurs) qui peuvent justifier de l'origine locale des produits.

Cette proposition est adoptée par délibération à l'unanimité.

- **Recrutement chargé-e de mission « circuits courts alimentaires »**

La création du poste ayant été décidée en comité syndical le 1^{er} mars 2016, il a été engagé courant juillet la procédure de recrutement d'un-e chargé-e de mission « circuits courts alimentaires ».

Nous avons ainsi reçu 104 candidatures et nous en avons auditionné 9 en entretien.

Le choix définitif s'est porté sur Anaïs Huot, ingénieur agronome Sciences Agro Bordeaux, qui travaille depuis plus d'un an sur une mission similaire au Pays de la Haute Gironde, pour un contrat de 3 ans, correspondant aux financements mobilisés à travers l'ADEME (COTEC) et le programme LEADER. Elle débutera sa mission le 1^{er} novembre prochain.

Au vu de la création de ce poste, il est proposé de revoir les enveloppes du régime indemnitaire du personnel pour le grade d'ingénieur et de l'abonder, pour l'Indemnité Spécifique de Service, de 3 163 €, au 1^{er} novembre 2016.

Cette proposition est adoptée par délibération à l'unanimité.

- **Délégués à l'Assemblée des Territoires de la Région :**

La nouvelle Région nous sollicite pour désigner 2 membres titulaires et 2 suppléants à l'Assemblée des Territoires.

Sont désignés à l'unanimité:

- Titulaires : Damien Chamayou et Rolande Azam
- Suppléants : Isabelle Calmet et Didier Somen

- **Convention avec l'ADEFPAT :**

L'ADEFPAT nous propose une nouvelle convention pour la période 2016-2020 afin de prendre en compte l'évolution de l'organisation territoriale entre les Pays/PETR et les Communautés de Communes qui fusionnent, s'agrandissent et gagnent en compétence.

Deux options sont possibles :

- Le PETR est seul signataire-cotisant mais tout le territoire est couvert, le PETR est considéré « organisme de développement »
- Le PETR et les communautés de communes qui le souhaitent sont toutes signataires et organismes de développement pour les opérations qui les concernent

Après discussion, **la première option emporte la préférence : le PETR signe la convention pour l'ensemble du territoire** (les communautés de communes ont toujours la possibilité d'adhérer ensuite directement à l'ADEFPAT si elles le souhaitent).

A charge pour le PETR, de faire le lien avec les services des communautés de communes qui font remonter les demandes au PETR, sont membres de droit des Groupes d'Appui au Projet et sont impliquées dans le suivi des projets sur leur territoire.

Cette proposition est adoptée par délibération à l'unanimité; il est donné mandat au Président pour signer la nouvelle convention 2016-2020 avec l'ADEFPAT.

- **Participation aux Etats Généraux des Pays et Pôles Territoriaux** les 7 et 8 novembre prochains à Bordeaux : Thierry Maliet y participera avec François Greffier et Christian Bruhat.

3. Programmes et contrats

- **Contrat Régional Unique : programmation 2016**

La maquette de la programmation 2016 a été présentée : tous les plans de financement ne sont pas stabilisés, suite aux retours de la commission régionale du FSIPL notamment, qui n'a pas retenu un certain nombre de projets du territoire...

Un comité stratégique avec la Région et le Département doit être réuni (d'ici le 9/11) pour que la maquette puisse être présentée à la CP Région de décembre.

- **Contrat de Ruralité 2017-2020**

Les services de l'Etat, suite aux différents comités interministériels sur la ruralité, nous ont présenté les nouveaux contrats de ruralité proposés aux PETR, dotés en 2017 d'une enveloppe nationale de 216 millions € (20,4 millions pour la Région Occitanie) pour les projets structurants d'équipement des PETR et des EPCI, sur les 6 axes prioritaires : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, transition écologique, mobilités et cohésion sociale.

Pour ce faire, notre territoire doit élaborer une proposition de contrat sur la base des projets intercommunaux afin de compléter les plans de financement et ainsi sécuriser les projets prioritaires. Il est proposé d'adresser un courrier au Préfet pour prendre rang.

Une prochaine réunion technique est programmée avec le Sous-Préfet de Castres le 19 octobre.

L'équipe technique du PTAB fera ensuite le point avec chaque communauté de communes pour identifier les opérations prioritaires à proposer dans le cadre de ce nouveau contrat, qui devrait pouvoir être signé dans le premier trimestre 2017.

- **Programme Leader 2014-2020 :**

La convention Leader a été signée par la Région le 18 juillet 2016, nous sommes donc en capacité de prévoir un premier comité de programmation d'ici la fin de l'année, la DDT81 ayant en charge l'instruction des dossiers.

Une pré-liste des projets a été établie (voir ci-joint), en sachant que pour pouvoir être programmée une opération doit avoir tous les certificats de cofinancement national. Il a été proposé de retenir 4 projets à programmer par territoire...

- **Avenant au programme TEPCV :**

Suite à l'abandon du projet de rénovation du logement de Crespin et pour prendre en compte la demande de la 4 C de s'équiper en matériel « zéro phyto » et de la rénovation de l'éclairage public par le SIER de Tanus, une nouvelle maquette a été proposée, discutée et validée par le Comité Syndical (voir ci-joint).

4. Nouvelles opérations :

- **Lancement de l'appel à projet citoyen :**

Comme prévu dans le cadre du programme TEPCV, il a été lancé un appel à projet citoyen pour la transition énergétique : il s'agit de détecter et d'accompagner la mise en œuvre de projets d'initiative locale (voir plaquette ci-jointe).

- **Lancement de l'enquête « image du territoire vécu »**

Dans le cadre de la commission tourisme du 16 juin dernier, il a été évoqué une certaine image négative du territoire, véhiculée par une partie de la population : peu d'intérêt touristique du territoire, difficulté d'y créer une activité...

Plusieurs pistes de travail ont été évoquées :

- travailler sur le « territoire vécu » par les habitants,
- les faire s'exprimer sur l'image qu'ils en ont
- pouvoir les impliquer dans une démarche
- faire voir (toucher du doigt) les initiatives, les réussites

L'idée de mener une enquête auprès de la population locale, avec les membres du Conseil de Développement, a été retenue.

Pour définir la méthode, l'échantillonnage et le questionnaire, il a été suggéré de se rapprocher de la Fac d'Albi. Des contacts ont donc été pris avec les enseignants de la Licence « Géographie-Aménagement » et une proposition de convention de partenariat a été établie avec l'Université Champollion (voir ci-joint) pour vérifier:

- si ce sentiment est réel ?
- quelle appréhension de ce territoire ont les habitants ?
- quel est le discours que ces habitants véhiculent ?

Cela se fera dans le cadre d'un atelier que conduisent M Courcelle et M Vidal avec les étudiants de deuxième année de la Licence de Géographie, sur l'année universitaire 2016-2017.

Il s'agira notamment :

- de réaliser un questionnaire répondant aux problématiques sus-mentionnées ;
- de le diffuser en ligne (cette convention intègre le coût d'un abonnement de 400€ (quatre cents euros) à Sphinx Online, pour un mois de questionnaire en ligne et 1000 (mille) réponses possibles) ;
- de faire passer ces questionnaires en direct sur le terrain, en parallèle des personnes mobilisées par le PETR ;
- de traiter ces questionnaires ;
- de réaliser des *focus groups* (une par CC) avec des personnes repérées, notamment dans le cadre des questionnaires ;
- de faire réaliser éventuellement des « cartes mentales », dans le cadre de ces *focus groups* ou lors de la passation des questionnaires sur le terrain ;
- de rendre un dossier final reprenant l'ensemble des éléments réalisés et des préconisations.

La participation du PTAB, pour la réalisation de ce travail, a été fixée à 3 000 €. Afin de finaliser la méthodologie, une réunion de travail sera organisée courant octobre avec les enseignants-chercheurs.

Cette proposition est adoptée par délibération à l'unanimité; il est donné mandat au Président pour signer cette convention avec l'Institut Universitaire Champollion.

• **Mise en œuvre du schéma de mobilité-déplacements :**

Suite à la consultation pour le choix d'un bureau d'études (budget estimé à 90 000€ HT pour un marché à procédure adaptée), une analyse technique des offres a été réalisée (voir ci-joint).

L'ATU/ Cerema, qui était préconisé par les services de la DDT, a fait la proposition la plus élevée avec une prestation peu détaillée.

Il est donc proposé d'auditionner les 2 autres cabinets Egis et Kisios Analysis / Enov.

Le Comité syndical propose donc de ne pas retenir l'ATU/ Cerema et de poursuivre les discussions avec les 2 autres cabinets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président, Didier SOMEN

**Le secrétaire de séance,
Eric Pujol**